

**UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL
PROCES VERBAL DE DÉROULEMENT**

Bureau de vote :

- VU** les articles L.719-1 et L.719-2 du code de l'éducation ;
- VU** les articles D.719-1 à D.719.40 du code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Gustave Eiffel en vigueur à la date de publication de cette décision ;
- VU** les statuts de l'institut francilien des sciences appliquées en vigueur à la date de publication de cette décision ;
- VU** la décision n° 2023ELEC010 relative à l'élection partielle des représentants des usagers au conseil de l'IFSA ;
- VU** les procès-verbaux des opérations électorales du 30 janvier 2024 faisant apparaître les indications suivantes.

Heure d'ouverture du bureau de vote : 9h00

Heure de fermeture du bureau de vote : 17h00

Observations : RAS

Fait à Champs-sur-Marne, le mardi 30 janvier 2024

Le président du bureau de vote :

ATGER Guillaume



Les assesseures :

DE SOUSA Eva



LIGE Séverine

